



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2019

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Laurent THEVENOZ

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019
2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
3. Projet travaux séparatif : bilan de la séance de présentation du 2 septembre ; subvention communale relative au raccordement des fonciers privés
4. Déchetterie : vidéo surveillance
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Hubert Dethurens invite le conseil municipal à exercer son droit d'opposition aux décisions qui lui ont été soumises.

Bradley Stillwagon, comme les années précédentes, s'irrite de voir que la culture continue à recevoir considérablement plus de subventions du Fonds intercommunal que le sport et s'inquiète de la tendance des communes à recourir systématiquement au Fonds pour financer des projets. Cette remarque semble être partagée par plusieurs



conseillers qui sont surpris par la disproportion entre les montants dédiés aux dépenses culturelles et ceux octroyés au sport.

En outre, le financement des charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de CHF 7'400'000.- choque également le maire et certains conseillers. D'une part parce que le Fonds a refusé d'entrer en matière pour octroyer une subvention à notre propre structure locale, alors que la commune contribue à alimenter le Fonds, et d'autre part, parce que la pérennisation du recours au Fonds devient problématique.

Aussi, le conseil municipal vote les résolutions suivantes :

- De s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 19 juin 2019 relative au financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.- (par 6 voix POUR et 4 voix CONTRE) ;
- De s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 19 juin 2019 relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de Fr 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE) ;
- De s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 19 juin 2019 relative à la participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.- (par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE).

3. Projet travaux séparatif : bilan de la séance de présentation du 2 septembre et subvention communale relative au raccordement des fonciers privés

La séance de présentation s'est bien déroulée, mais seuls les propriétaires de foncier bâti se sont déplacés. Aussi, il sera nécessaire de convoquer en novembre les propriétaires de terrain dont les parcelles vont être touchées par une emprise de la canalisation communale. Pour information, la présentation faite par le bureau d'ingénieurs et les représentants de l'Etat est mise à disposition du conseil sur CMNet.

Hubert Dethurens souhaite reprendre le débat concernant le subventionnement par la commune du raccordement des fonciers privés en évoquant les trois pistes déjà discutées dans la séance de juin : pas de subvention ; une subvention d'un montant fixe pour chacun ; la prise en charge du solde de la facture au-delà de x Fr à déterminer.

Bradley Stillwagon estime que si l'on regarde ce qui s'est passé à Soral par exemple, les habitants ont payé à travers leurs impôts l'entier des travaux de mise en séparatif, puisque le dispositif FIA n'existait pas. Aussi, il lui semble juste que la commune prenne en charge les coûts de tous les branchements. Hubert Dethurens rappelle toutefois que de nombreux propriétaires de Laconnex ont anticipé l'obligation d'un raccordement en séparatif lors de la construction de leur bien il y a 20 ans et qu'ils ont payé



intégralement les travaux. On pourrait donc considérer que cela n'est pas équitable de subventionner ceux qui n'ont rien prévu. Dans le même ordre d'idée, Thierry Arn mentionne que les constructions récentes ont été, de fait, équipées sans participation communale et cela lui semble normal.

D'autres solutions sont discutées :

- Une enveloppe de financement globale : peu réalisable vu l'étalement du projet dans le temps ;
- Une participation pour les x premiers mètres : trop compliquée à valider ;
- Prise en charge de tous les coûts sur domaine public communal.

Le maire estime que la solution d'un montant unique de subvention pour chaque propriétaire touché serait le mieux à même de régler la question, en évitant les conflits d'intérêts particuliers. Il propose de fixer ce montant à CHF 7'000.- par raccordement. Le conseil municipal se rallie à cette proposition.

Tant les modalités de ce principe de subventionnement que le montant seront fixés dans une délibération ; vérification sera faite auprès du FIA si cela peut être intégré dans la délibération relative au plan financier des travaux de construction des collecteurs communaux de la première étape ou séparément.

4. Déchetterie : vidéo surveillance

Le maire relate que deux devis ont été reçus pour mettre en place un système de vidéo surveillance de la déchetterie pour un coût moyen de CHF 8'000 – 9'000.-.

Il souhaite que le conseil se prononce aujourd'hui, non pas sur un projet spécifique, mais sur le principe de réaliser une telle installation. Cela devra faire l'objet d'une procédure conforme à la législation et la pratique cantonale, soit le vote d'un crédit d'investissement qui sera prévu au budget 2020 pour un montant de CHF 12'000.-

Hubert Dethurens rend attentif au fait qu'il n'est pas question ici de traquer et sanctionner tous ceux qui, bien que ne résidant pas à Laconnex, jettent des bouteilles dans la benne de verre, mais uniquement le dépôt « sauvage ».

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Autorisations de construire délivrées durant l'été* : des préavis positifs ont été donnés pour la revitalisation de la réserve naturelle de Laconnex ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâti de la famille Fontaine ; deux préavis négatifs ont par contre été renvoyés concernant le projet de rénovation et reconstruction du bâti des héritiers Chatillon car leur projet était incomplet quant aux canalisations.



- ❖ *Appartement stade* : un accord a été trouvé avec la locataire pour prolonger le bail jusqu'en août 2022.
- ❖ *TPG – ligne 76* : le canton a accepté que la future ligne 76, qui reliera Laconnex à la gare de La Plaine dès décembre, utilise les arrêts du L dans le village avant de repasser par la Vy-Neuve pour aller sur Cartigny. Il s'agit ici de petits bus qui circuleront aux heures de pointe uniquement.
- ❖ *Projet de convention intercommunale stade* : le maire a mandaté un expert pour préparer un projet de convention qui sera présenté aux communes voisines, projet dont la forme juridique ne sera pas une fondation afin que la commune puisse garder la maîtrise d'une partie des infrastructures, notamment la salle et la buvette.
- ❖ *Lettres de remerciement* : diverses lettres de remerciement sont mises à la disposition des conseillers, notamment relatives à l'inauguration de la mairie. Hubert Dethurens donne en outre lecture d'un courrier qu'il a adressé au comité d'organisation de Laconnix pour féliciter le groupe. Thierry Arn demande si les comptes de la fête sont connus ; selon Marc Dupraz, ils devraient être positifs.

6. Divers

- ❖ *Règlement d'attribution des terrains communaux* : le maire souhaite apporter une modification à l'article 3 de ce règlement, proposition qu'il a soumise à un spécialiste du droit foncier rural, et dont il donne lecture au conseil. En substance, il s'agit de prémunir la commune contre l'attribution de parcelles communales à des exploitants qui ne sont pas de Laconnex. Le renouvellement des baux se fera avant la fin de l'année avec cette nouvelle disposition réglementaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de modification. Maxime Dethurens commente que cela pourrait, d'ici quelques années, engendrer une situation compliquée si plus aucun exploitant de Laconnex ne veut reprendre de parcelles communales en fermage. Le maire répond que ce sera au conseil municipal de trancher.
- ❖ *Mise à l'enquête – dossier après PSIA* : une procédure de consultation relative à des modifications d'exploitation de l'aéroport de Genève est mise à l'enquête publique dès le 18 septembre. En parallèle, les communes directement touchées, dont Laconnex, ont la possibilité durant un mois de faire valoir leur droit d'opposition, délai qui est très court. En résumé, les nouvelles dispositions auront pour conséquences concrètes de réduire les possibilités de construire vu l'extension des courbes de bruit, par exemple à Avully, et de prévoir des quotas d'exception pour les vols de nuit retardés. Nous allons voir ce que les autres communes très concernées vont faire dans ce dossier.
- ❖ *Événement « La nuit est belle »* : le canton va mettre en place des mesures de protection temporaires aux passages pour piétons sur les routes cantonales dont la vitesse est supérieure à 50 Km/h. Stéphane Grobety rappelle les



enjeux de cette initiative et donne quelques indications quant au déroulement de la soirée organisée à Laconnex (vers le motocross). Un tout-ménage sera distribué dans les prochains jours.

- ❖ *Plaintes re TPG* : Bradley Stillwagon relate avoir entendu de récurrentes plaintes d'usagers de la ligne L qui n'ont pas pu descendre du bus à l'arrêt Douane car il ne s'est pas arrêté. Courrier de la mairie à suivre.
- ❖ *Chemin de la Douane* : Bradley Stillwagon mentionne que le poteau de signalisation à l'entrée du chemin penche et qu'il faudrait le redresser. Il signale également que, suite aux coupes dans les bois, le revêtement de la route est fissurée. Contact de la mairie avec la commune de Bernex à suivre.
- ❖ *Laconnix* : Marc Dupraz annonce que le menhir réalisé pour la fête est terminé et prêt à être posé dans un espace public. Il sera exposé au prochain marché et la mairie doit ensuite se prononcer sur l'emplacement définitif.

7. Questions du public

Pas de question.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale